

APPEL DE COTISATION

Saison 2014/2015

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pourquoi Adhérer ou ré-Adhérer à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural ?

Je me permets de développer ci dessous à votre intention les avantages liés à cette adhésion.

Les avantages de l'adhésion à la FNSMR et au CDSMR 07/26 :

➤ Subventions :

- Du CNDS (centre national pour le développement du sport).
- Aides financières de la FNSMR pour les manifestations à caractère régional ou national.
- Des collectivités territoriales (Conseil Régional, Général, certaines communes ou communautés de communes...)
- Aide du Comité Régional du Sport en Milieu Rural Rhône-Alpes :
 - pour les petites manifestations locales ne pouvant avoir d'autres subventions
 - pour l'achat de matériel sportif
 - Pour la participation aux formations fédérales

➤ Participation :

- Possibilité pour vos adhérents de participer aux critères nationaux de la FNSMR : disc-golf, tennis de table, tir à l'arc, volley-ball, badminton, jeux traditionnels
- Accompagnement par le Comité Départemental d'animations au sein de votre village : Sport découverte, Rurathlon ou en intégrant vos manifestations.
- Participation aux actions du Comité Départemental : Randonnée pédestre, randonnée raquettes, séjour randonnée pédestre, séjour randonnée raquettes, via ferrata, ...

➤ Fourniture de matériel :

- Prêt de matériel pour des activités ponctuelles (Disc-golf, jeux traditionnels, palets vendéens, quilles au maillet, kubb, mölkky, speedminton, base-ball).

- Prêt de bâtons de Marche Nordique pour démarrer une section ou association

➤ **Aides à l'achat de la licence sportive :**

- Accès à la carte m'RA et tous ses avantages (réduction de 30 € sur la licence sportive) pour les 16-25 ans.
- Accès au Coupon Sport (en Drôme) pour les 6-18 ans (remboursement en fonction du revenu des parents).

➤ **Aides diverses :**

- Aide technique pour l'organisation de vos manifestations, les activités de votre association et pour la création de vos nouvelles activités.
- Aide au montage du dossier et soutien à votre dossier CNDS (Centre National du Développement du Sport) départemental.
- Accès à une convention nationale SACEM /FNSMR

➤ **Formation :**

- Accès aux formations fédérales d'animateurs bénévoles (randonnée pédestre, disc-golf, marche nordique, badminton, tir à l'arc, ...).

➤ **Information / Communication :**

- Diffusion d'informations sur les activités de votre association sur le site internet de la FNSMR (via GESTAFFIL) et/ou du CDSMR 07/26 (www.cdsmr07-26.fnsmr.org).
- Publication de vos manifestations sportives sur l'agenda du CDSMR + parution sur l'agenda du site internet.

➤ **Remboursement de frais de déplacements :**

- Défraiement et ou défiscalisation de frais kilométriques (uniquement pour le sport).

➤ **Facilités de pratiques :**

- Reconnaissance accrue par l'affiliation à une fédération sportive nationale, lors de l'attribution de salles de sport et de créneaux horaires...

➤ **Reconnaissance des Bénévoles :**

- Remise de médailles et de diplômes de la part de la FNSMR.

COTISATION 2014-2015

Cotisation de votre structure :	49 €
Assurance RC de votre structure* :	90 €
Cotisation individuelle (licence sportive et culturelle) :	10 €
- Licence (part nationale) :	6 €
- Licence (part régionale + départementale) :	2,50 €
- Assurance IA* :	1,50 €

*

Article L321-2 du code du sport

Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500€.

Article L321-4 du code du sport

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article L321-6 du code du sport

Lorsque la fédération agréée à laquelle est affiliée l'association sportive propose aux membres de celle-ci, qui sollicitent la délivrance d'une licence, d'adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance de personnes qu'elle a souscrit, elle est tenue :

1° De formuler cette proposition dans un document, distinct ou non de la demande de licence, qui mentionne le prix de l'adhésion, précise qu'elle n'est pas obligatoire et indique que l'adhérent au contrat collectif peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires ;

2° De joindre à ce document une notice établie par l'assureur conformément au deuxième alinéa de l'article L. 141-4 du code des assurances.

« GESTAFFIL »

Le nouvel outil d'adhésion pour les foyers ruraux et associations

La gestion des cotisations se fera sur « gestaffil » (www.gestaffil.org)

(Pour les nouvelles structures adhérentes, l'identifiant et le mot de passe de votre structure vous seront donnés par la FNSMR dès réception de votre dossier demande d'adhésion)

Pour toute information sur le mode d'adhésion et sur le fonctionnement de « Gestaffil », n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la FNSMR : www.fnsmr.org

Daniel Valette, Président du CDSMR 07/26 (Tél : 09.84.27.85.43) est à votre disposition pour vous aider dans cette nouvelle mise en place de **GESTAFFIL**.

L'équipe du siège national se tient également à votre disposition : contact@fnsmr.org ou 01 83 64 57 33

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et restant à votre disposition, veuillez Madame la Présidente, Monsieur le Président accepter nos sincères salutations sportives.

Valette Daniel
Président du CDSMR 07/26, Secrétaire général FNSMR

Pour les nouvelles associations

Comment faire adhérer votre structure à la F.N.S.M.R. ?

Remplir le formulaire d'adhésion

Joindre au formulaire d'adhésion :

Les statuts de votre association
Le récépissé de déclaration à votre Préfecture
Le numéro d'insertion au Journal Officiel
La composition du bureau exécutif de votre association
Le compte rendu de votre dernière Assemblée Générale

Etablir un chèque de 49 €(+ 90 € assurance facultative) à l'ordre de la FNSMR

Adresser le tout par courrier à :

FNSMR, 1 rue Sainte Lucie, 75015 Paris

Vous recevrez en retour de la **F.N.S.M.R.**, par mail ou par courrier, l'**identifiant et le mot de passe** de votre **structure** qui vous permettront d'entrer directement vos adhérents sur le nouveau système de gestion des adhésions « **GESTAFFIL** » (www.gestaffil.org).

Je reste bien évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations sportives et amicales.



Mr VALETTE Daniel
Président du CDSMR 07/26
Secrétaire général FNSMR